2024

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Eau Potable

cycledeleau.clissonsevremaine.fr

CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLO

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS DE CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO 3

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE 4

1 Présentation du territoire desservi 4

2 Ressource en eau 5

2.1. Origine de l'eau sur notre territoire 5

2.2. Imports et exports d'eau 6

3 Les volumes mis en distribution et vendus 8

3.1. Volumes consommés par les abonnés 8

3.2. Autres volumes 10

3.3. Bilan des volumes en transit en 2024 10

4 Le patrimoine du service 11

4.1. Les ouvrages et réseaux 11

4.2. Les branchements et compteurs 12

5 Une gestion déléguée du service 15

CHAPITRE 2 : TARIFICATION DE L'EAU ET FINANCEMENT DU SERVICE 17

1 Tarification de l'eau 17

2 Financement du service 20

3 Travaux réalisés en 2024 22

CHAPITRE 3 : QUALITE DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE 23

1 Qualité de l'eau 23

2 Performance du réseau 24

3 Connaissance et gestion du réseau 27

4 Qualité du service aux usagers 29

5 Récapitulatif des indicateurs règlementaires 30

ANNEXES : DONNÉES PAR COMMUNE 32

CHIFFRES CLÉS DE CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

26 324 abonnés

58 565 habitants

2 822 507 m^3 importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

2 494 768 m^3 consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

37 139 m^3 exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours

5 châteaux d'eau pour 3 720 m^3 de stockage

782.6 km de réseau

26 718 branchements

100 % des analyses ARS de la qualité de l'eau conformes (bactériologiques et physico-chimiques)

90.3 % de rendement de réseau

0.96 m^3/km/j d'indice linéaire de pertes

8.92 m^3/km /j d'indice linéaire de consommation

1.02 m^3/km/j d'indice linéaire des volumes non comptés

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1 Présentation du territoire desservi

Clisson Sèvre et Maine Agglo est l'autorité organisatrice du service d'eau potable et assure la distribution et le stockage de l'eau potable (la production se faisant en dehors du territoire), sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : l'achat d'eau en gros aux producteurs ou distributeurs en gros (Atlantic' Eau, Mauges Communauté, Nantes Métropole et Vendée Eau), le stockage et la distribution sur le réseau de l'eau jusqu'aux compteurs des consommateurs, le suivi de la qualité de l'eau et la gestion des usagers.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis le 01/07/2022.

Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)

16 communes desservies : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé ; Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.

En 2024, le service public d'eau potable a desservi **26 324 abonnés**, représentant une population de **58 565 habitants** soit 2,22 habitants/abonné.

A l'échelle de la collectivité, la densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33.6** abonnés/km pour l'année 2024.

2 Ressource en eau

2.1.Origine de l'eau sur notre territoire

La collectivité ne dispose pas de points de prélèvements d'eau ni d'usine de production d'eau sur son territoire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo a transféré la compétence production au syndicat Vignoble Grand Lieu et achète l'eau auprès des collectivités voisines suivantes :

- Atlantic'Eau : eau provenant de l'usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- Nantes Métropole : eau provenant de l'usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- Vendée Eau : eau provenant de l'usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- Mauges communauté : eau provenant de l'usine de production du Longeron (49) gérée par Mauges Communauté

Ainsi, 95 % de l'eau distribuée sur le territoire provient de l'usine de Basse Goulaine, qui traite l'eau captée dans la nappe alluviale de la Loire. Seule la commune de Boussay est alimentée par l'usine de production du Longeron (49). Cette usine traite l'eau provenant de la retenue du Longeron, située sur la Sèvre Nantaise.

2.2.Imports et exports d'eau

Import

En 2024, Clisson Sèvre et Maine Agglo a importé **2 822 507 m³** ramenés sur 365 jours, achetés auprès des différentes collectivités vendeuses, tel que présenté ci-contre.

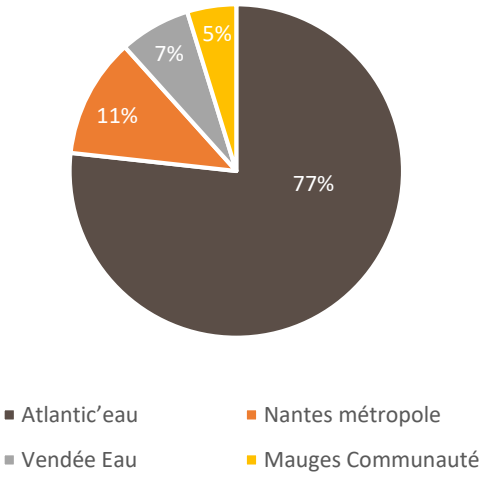

95 % de l'eau importée provient des 3 collectivités Atlantic'Eau, Nantes métropole et Vendée Eau fournissant de l'eau en provenance de l'usine de Basse-Goulaine.

Export

Clisson Sèvre et Maine Agglo revend également en gros de l'eau aux collectivités voisines.

En 2024, Clisson Sèvre et Maine Agglo a vendu **37 139 m³** d'eau (ramenés sur 365 jours), aux collectivités voisines Atlantic'Eau, Nantes Métropole et Mauges Communauté, dont **99 % pour Atlantic'Eau**.

Compteur d'achat d'eau à Vendée Eau à Hucheloup à Gétigné

3 Les volumes mis en distribution et vendus

3.1. Volumes consommés par les abonnés

Les volumes consommés comptabilisés sont ceux relevés au niveau des compteurs des clients durant la période de relève. Cette dernière n'est pas homogène d'une année sur l'autre et ne correspond pas à une consommation sur 365 jours, la relève ne pouvant pas avoir lieu au même endroit tous les 365 jours précisément.

Volumes consommés sur la période de relève

2 502 216 m³ ont été compatibilisés sur Clisson Sèvre et Maine Agglo sur l'année 2024, sur la période de relève de 366 jours en moyenne, contre 2 500 389 m3 d'eau consommés en 2023.

	2022	*2023*	*2024*
Vignoble	2 107 451 m³	1 941 230 m³	1 921 083 m³
Grand Lieu	577 495 m³	559 159 m³	581 133 m³
TOTAL	**2 648 946 m³**	**2 500 389 m³**	**2 502 216 m³**

Pour le calcul du rendement de réseau, les volumes totaux sont **ramenés par calcul sur 365 jours** à partir d'une date barycentre, c'est-à-dire à partir d'une date de relève théorique « centrale » par rapports aux différentes dates de relève sur les différentes communes.

Evolution des volumes consommés ramenés sur 365 j

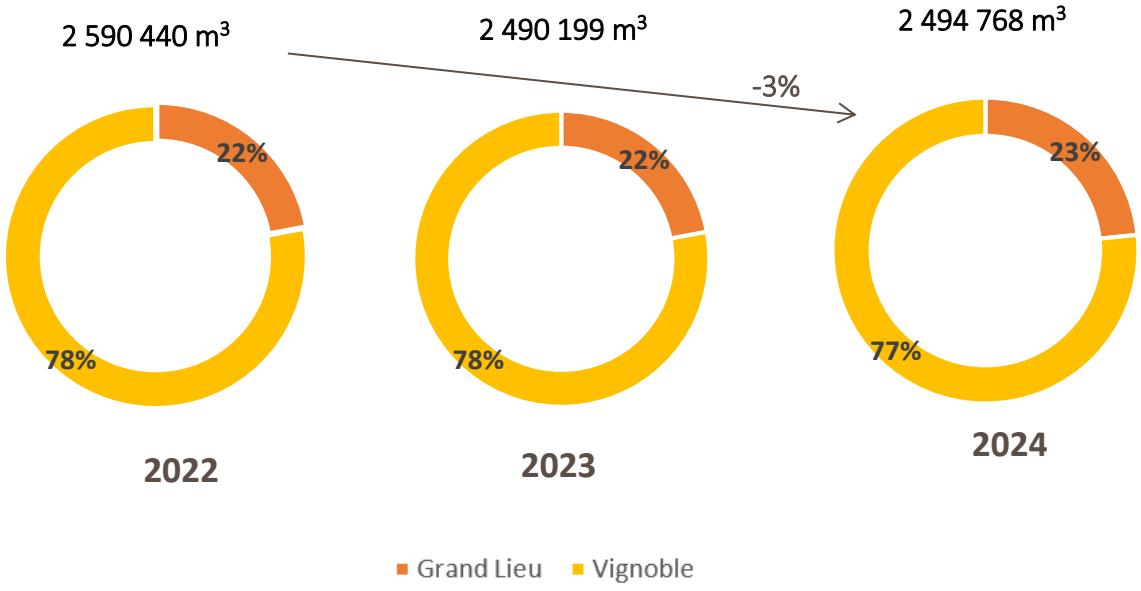

Selon une enquête de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) publiée en mai 2024, la consommation de l'eau potable au niveau national sur l'année 2023 a diminué de 3 à 4% contre une baisse annuelle de 0.5 à 1% en moyenne ces dernières années.

Sur le territoire CSMA, le volume d'eau consommé par abonné, incluant également les gros consommateurs (industriels, etc.) a évolué entre 2022 et 2024 :

- 102,2 m³ / abonné en 2022
- 95,7 m³/ abonné en 2023
- 94,8 m³/ abonné en 2024
- Soit 7 % de baisse de consommation entre 2022 et 2024 par abonné en moyenne

Les gros consommateurs

Ci-contre les abonnés non domestiques sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo ayant une consommation supérieure à 6000 m³ en 2024.

272 639 m³ d'eau ont été consommés par ces entreprises en 2024, contre 317 797 en 2023 (-14 %). En 2024, les volumes distribués aux gros consommateurs représentant **11 % du volume total** consommé sur le territoire.

Cette liste peut varier d'une année sur l'autre selon les consommations proches du seuil de 6000 m³ par an (voir Annexe).

Société	Volume consommé en 2024 (m³)
Lu France	64 053
Les Lavandières Elis	61 816
Clisson Sèvre et Maine agglo piscines	33 920
SCEA Du château Goulet	20 219
SAS de nous à vous	13 802
Cototerra	11 829
Smurfit Kappa	10 543
Couvoir de la Seigneurtière	9 687
EARL Elevage de la Goulaine	8 893
EARL Les œufs du Boulay	8 655
HellFest Productions	8 503
STE Minoterie Girardeau	8 049
GAEC La Margerie Fortin	6 614
SCEA Le Landais	6 056
TOTAL	272 639 m³

La majorité des entreprises grosses consommatrices ont une activité dans l'agro-alimentaire, Lu France et la blanchisserie Elis étant les deux plus gros consommateurs d'eau sur Clisson Sèvre et Maine Agglo.

3.2.Autres volumes

En dehors de volumes consommés par les usagers et vendus en gros aux collectivités voisines, nous recensons par estimation les volumes consommés mais non comptabilisés. Il s'agit des volumes d'eau utilisés pour les besoins du service (les essais de poteau d'incendie, les volumes servant aux purges, au nettoyage des réservoirs etc.) ainsi que les volumes d'eau utilisés sans comptages (usagers sans compteurs, prises d'eau illicites, etc.).

	2022	2023	2024
Volumes consommés sans comptage	6 018 m^3	7 562 m^3	5 345 m^3
Volume de service (essais poteaux, purges)	5 196 m^3	4 530 m^3	10 695 m^3
TOTAL	11 214 m^3	12 092 m^3	16 040 m^3

3.3.Bilan des volumes en transit en 2024

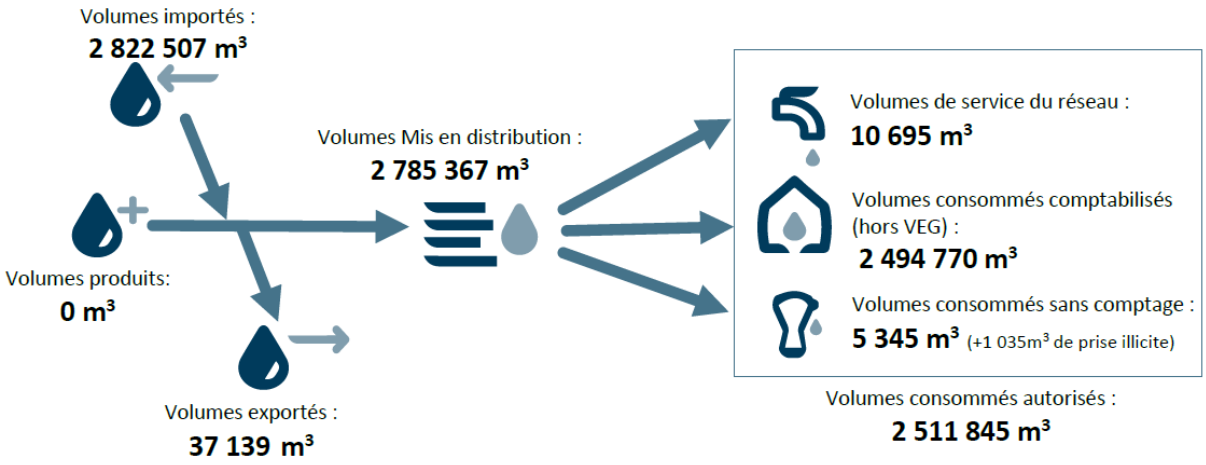

→ Volumes perdus : **273 522m³**
soit 9.8% des volumes mis en distribution

Note :
Les volumes sur ce schéma sont ceux pris en compte pour le calcul des indicateurs présentés dans ce rapport et sont donc ramenés sur 365 jours.

** hors VEG : hors Vente En Gros*

4 Le patrimoine du service

4.1. Les ouvrages et réseaux

En 2024, le patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le service d'eau potable comporte :

- **5 châteaux d'eau**, soit 3600 m^3 de stockage
- **782.6 km de réseau** de distribution
- **2 stations de surpressions** en service sur 3 installations, dont 1 comprenant une bâche de stockage de 120 m3

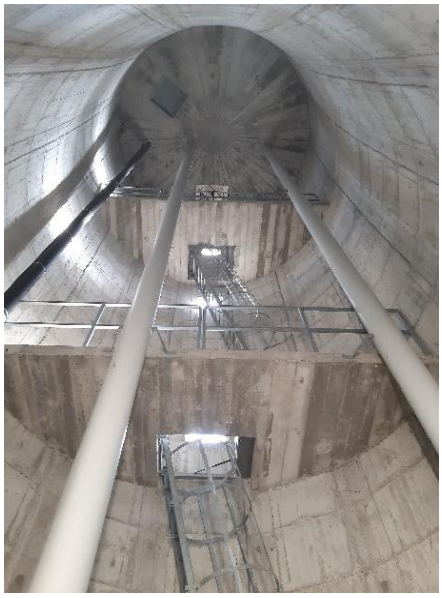

Colonnes d'eau du réservoir de la Charpraie à Gétigné.

Station de surpression de la Médrie à Gétigné.

Réservoir	***Capacité (m^3)***
La Charpraie - Gétigné	500
Coursay - Monnières	1000
Rue du château d'Eau - Vieillevigne	500
La Jubinerie - Remouillé	1 000
Réservoir de Boussay	600
Station surpression La Médrie	120

Les stations de surpression sur Clisson Sèvre et Maine Agglo sont La Médrie à Gétigné, Les Garottières à Haute Goulaine.

4.2.Les branchements et compteurs

Le branchement désigne la canalisation qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Le compteur d'eau matérialise la limite entre le réseau public et le réseau privé.

Dans le cas général, 1 client = 1 abonnement = 1 branchement = 1 compteur.

Mais il peut y avoir quelques cas particuliers, comme par exemple un client disposant d'un branchement mais de deux compteurs : un compteur domestique et un compteur d'arrosage. D'autres cas se présentent où 1 client peut disposer de plusieurs contrats et branchements, comme par exemple une commune qui peut souscrire plusieurs contrats (mairie, école, cimetière, etc.).

Evolution du nombre d'abonnés et de branchements sur CSMA

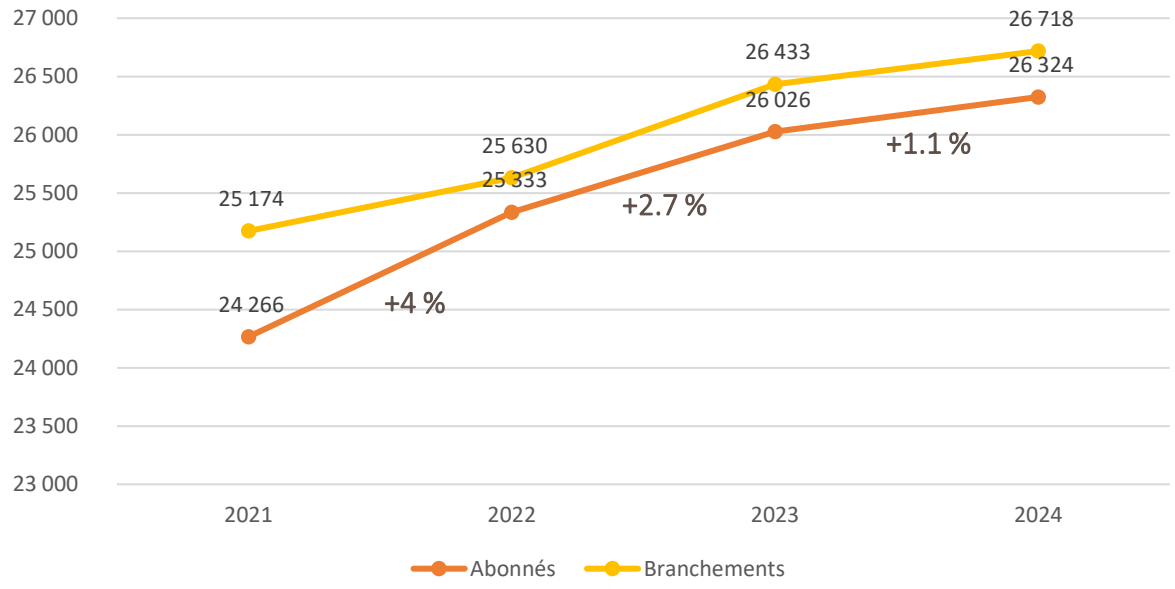

Note : Ces chiffres prennent en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation, ou en attente de mise en service). Ils constituent une photo du parc prise à un instant T chaque année et évoluent constamment.

Branchements plomb

L'utilisation du plomb dans les canalisations d'eau potable est interdite depuis 1995. Les limites de qualité est fixée à 10 µg/L jusqu'au 31 décembre 2035. Cette limite de qualité s'applique en amont des installations privées.

La limite de qualité au robinet du consommateur reste fixée à 10 µg/ L bien qu'une valeur inférieure à 5 µg/ L doit être visée d'ici au 1er janvier 2036.

30 branchements en Plomb
identifiés sur CSMA, soit **0.11 %**
des branchements en 2024

Les branchements en plomb restants se retrouvent pour la plupart dans des centres-bourgs historiques difficiles d'accès ; Leurs renouvellements peuvent par conséquent impliquer des travaux complexes pour limiter la démolition des habitats. Un programme de localisation et d'étude du renouvellement de ces branchements a été mis en place par la collectivité.

Répartition des compteurs par diamètre sur CSMA

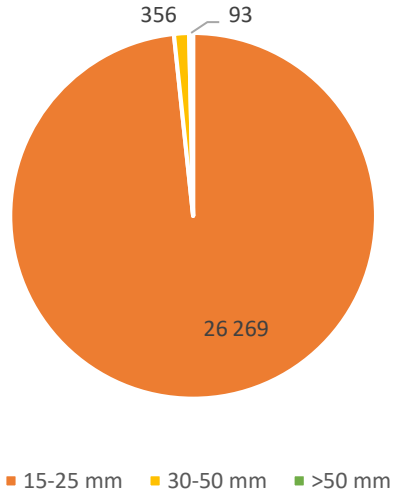

En fonction des besoins de l'usager et du débit nécessaire pour l'activité artisanale ou industrielle, plusieurs diamètres de compteurs existent.

98.3 % des compteurs sont en diamètre inférieur à 25 mm, et 1.7 % entre 30 et 50 mm.

96.5 % des branchements du territoire desservent des abonnés consommant moins de 200 m³/an.

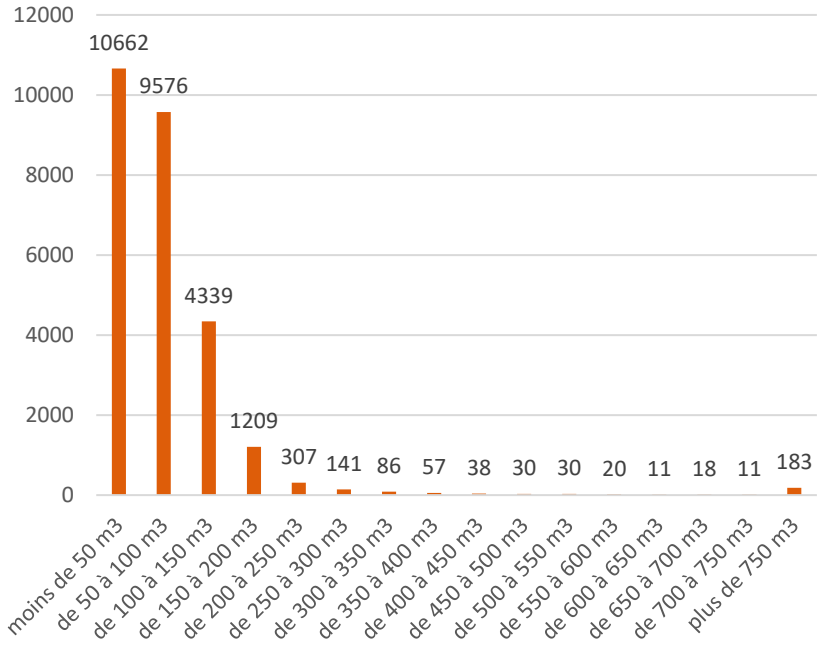

Répartition du nombre de branchements par tranche de consommation annuelle

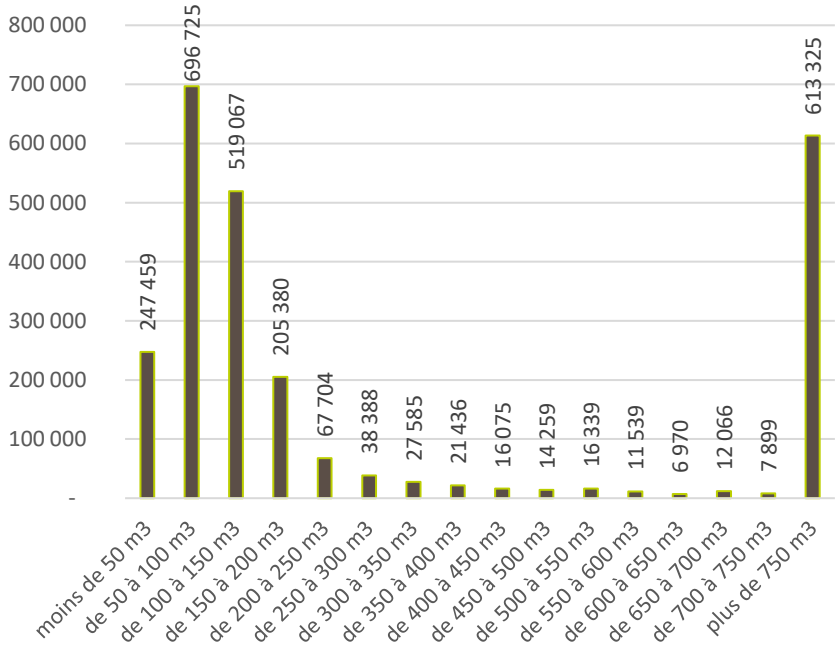

Répartition des volumes <u>consommés</u> cumulés par les abonnés selon leur tranche de consommation annuelle

24 % de la consommation totale est consommé par moins de 1 % des branchements.

5 Une gestion déléguée du service

Au 1er janvier 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo est l'autorité organisatrice du service de distribution d'eau potable pour les 16 communes du territoire. Elle a confié l'exploitation courante des réseaux, des réservoirs, et de la relève des usagers à l'opérateur SAUR via deux contrats distincts :

- Le contrat **Grand-Lieu** qui inclut les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé et Vieillevigne ;
- Et le contrat **Vignoble** qui inclut les communes de Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson et Saint-Lumine-de-Clisson.

Nom du contrat	Type de contrat	Signataires	Date de début	Date de fin
Grand-Lieu	Concession de Service Public	CSMA - SAUR	0/07/2022	31/12/2027
Vignoble	Concession de Service Public	CSMA - SAUR	01/01/2023	31/12/2027

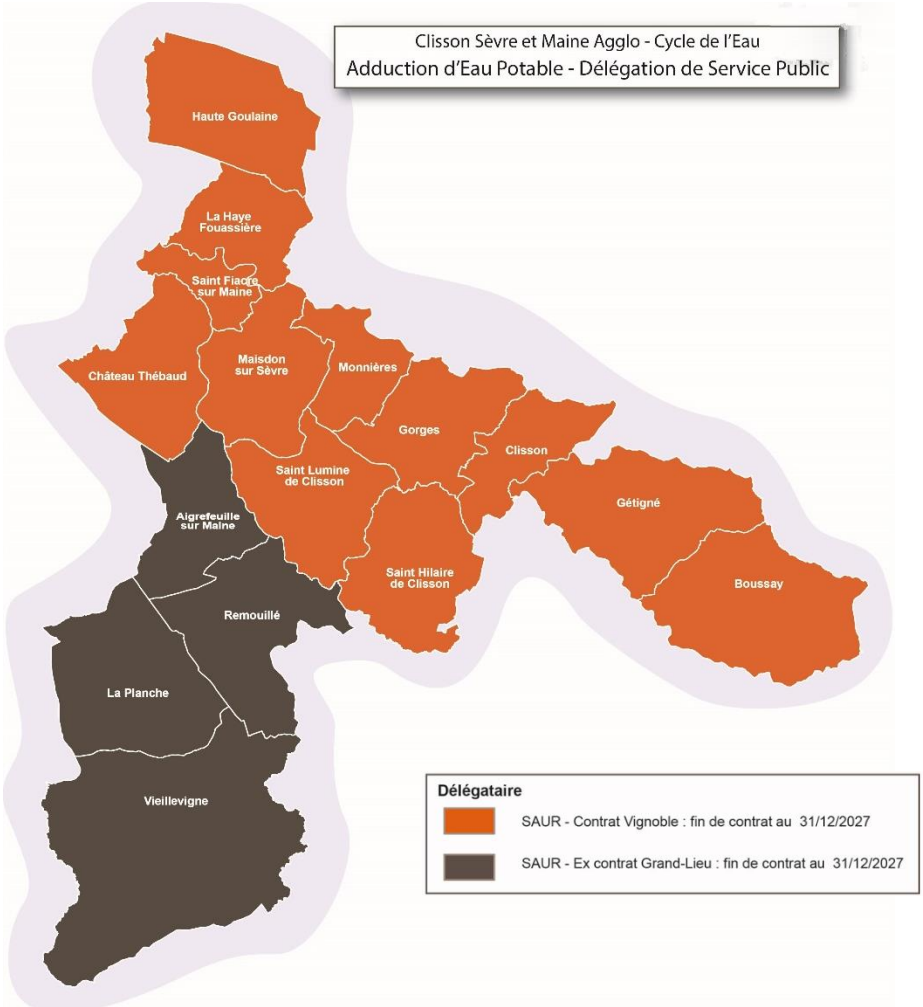

En 2024, un avenant a été passé pour chaque contrat d'eau potable afin de mettre en cohérence ceux-ci avec l'application du nouveau règlement de service de Clisson Sèvre & Maine Agglo.

Contrat Grand Lieu

Numéro avenant	Date d'effet	Signataires	Objet
1	2017	Atlantic'Eau - SAUR	Harmonisation du bordereau des prix unitaire/processus de recouvrement/cas des abonnés en redressement ou liquidation judicaire/responsabilités du délégataire
2	13/11/2018	Atlantic'Eau - SAUR	Modalités d'actualisation du prix des prestations accessoires/modalités d'actualisation de la rémunération du délégataire/date de production du décompte définitif par le délégataire
3	01/07/2022	CSMA – SAUR	Prise en compte de CSMA comme autorité organisatrice : définition périmètre CSMA/ modalités d'exécution en co-maîtrise d'ouvrage du contrat / actualisation BPU
4	26/03/2024	CSMA – SAUR	Modifications des articles liés à l'application du nouveau règlement de service délibéré le 31 octobre 2023

Note : Un avenant au contrat Grand-Lieu a permis à Clisson Sèvre et Maine Agglo de se substituer à Atlantic' Eau en tant qu'autorité organisatrice du service d'eau potable le 01/07/2022 ;

Contrat Vignoble

Numéro avenant	Date d'effet	Signataires	Objet
1	09/10/2023	CSMA - SAUR	Ajouter au contrat les articles sur la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République modifiant l'article 81 OBLIGATIONS RELATIVES AU PRINCIPE DE LAICITE ET DE NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC.
2	26/03/2024	CSMA – SAUR	Modifications des articles liés à l'application du nouveau règlement de service délibéré le 31 octobre 2023

CHAPITRE 2 : TARIFICATION DE L'EAU ET FINANCEMENT DU SERVICE

1 Tarification de l'eau

Décomposition d'une facture d'eau de 120 m³

63.5 % consommation d'eau potable

16.7 % abonnement

19.8 % taxes et redevances

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. Clisson Sèvre & Maine Agglo applique donc la TVA à 5.5 % sur la part abonnement et la part variable pour l'eau potable.

Suite au travail d'harmonisation des tarifs effectué à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, un tarif identique à l'ensemble des 16 communes est appliqué depuis le 1er janvier 2023.

Dans un souci de préservation du milieu naturel et afin d'inciter aux économies d'eau, une tarification progressive par tranche de consommation a été mise en place.

Tarif € HT évolutif par tranche de consommation au 01/01/2025

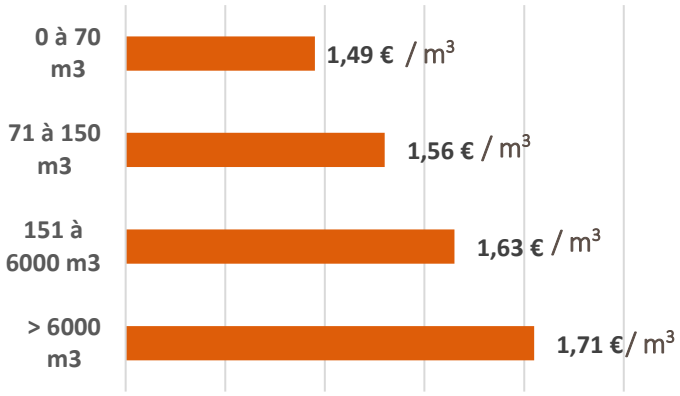

Répartition des volumes facturés aux abonnés

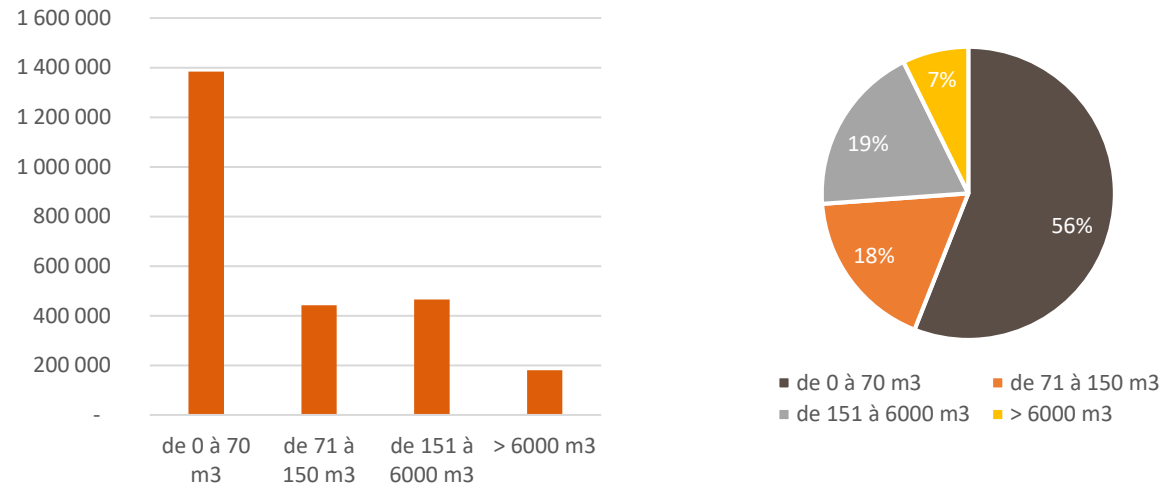

Répartition des volumes facturés aux abonnés selon les tranches tarifaires de facturation de CSMA

En retirant les volumes liés aux fuites chez les abonnés, nous observons que **56 % de la consommation totale** sur Clisson Sèvre et Maine Agglo est facturée **sur la première tranche tarifaire de Clisson Sèvre & Maine Agglo**.

Facture type pour le service de l'eau – décomposition du tarif au 1er janvier 2025

Diamètre compteur 15-20 mm

Tarifs au 01/01/2025 CSMA

Part CSMA	FACTURE 30 M³	FACTURE 70 M³	FACTURE 90 M³	FACTURE 120 M³
Abonnement	48,00 €	48,00 €	48,00 €	48,00 €
Consommation	44,70 €	104,30 €	135,50 €	182,30 €
Redevance Agence de l'eau - Consommation d'eau potable	**9,90 €**	**23,10 €**	**29,70 €**	**39,60 €**
Redevance Agence de l'eau - Performance des réseaux d'eau potable	**0,60 €**	**1,40 €**	**1,80 €**	**2,40 €**
TVA (5,5 %)	5,68 €	9,72 €	11,83 €	14,98 €
MONTANT TOTAL H.T.	103,20 €	176,80 €	215,00 €	272,30 €
TOTAL TTC	**108,88 €**	**186,52 €**	**226,83 €**	**287,28 €**

Pour les besoins en débit plus élevé, à des fins industrielles généralement, des compteurs de diamètre supérieur sont fournis. Le tarif d'abonnement correspondant est également plus élevé.

Diamètre compteur 30-60 mm

Tarifs au 01/01/2025 CSMA

Part CSMA	FACTURE 500 M³	FACTURE 1 000 M³	FACTURE 8 000 M³	FACTURE 15 000 M³	FACTURE 50 000 M³
Abonnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Consommation	799,60 €	1 614,60 €	13 184,60 €	25 154,60 €	85 004,60 €
Redevance Agence de l'eau - Consommation d'eau potable	**165,00 €**	**330,00 €**	**2 640,00 €**	**4 950,00 €**	**16 500,00 €**
Redevance Agence de l'eau - Performance des réseaux d'eau potable	**10,00 €**	**20,00 €**	**160,00 €**	**300,00 €**	**1 000,00 €**
TVA (5,5 %)	64,60 €	119,05 €	890,15 €	1 683,25 €	5 648,75 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 174,60 €	2 164,60 €	16 184,60 €	30 604,60 €	102 704,60 €
TOTAL TTC	**1 239,20 €**	**2 283,65 €**	**17 074,75 €**	**32 287,85 €**	**108 353,35 €**

Depuis le 1er janvier 2025, deux nouvelles redevances s'appliquent sur la facture d'eau potable et viennent se substituer à la redevance de pollution domestique.

- une redevance sur la consommation d'eau potable : elle s'applique à tous les abonnés du réseau d'eau potable (à l'exclusion des branchements d'eau potable dédiés à l'élevage).
- Une redevance performance des réseaux d'eau potable : elle s'applique à tous les abonnés du réseau d'eau potable. La collectivité la perçoit auprès des usagers et la reverse à l'agence de l'eau. Sa valeur varie selon les performances du réseau d'eau potable (plus le rendement est bon, moins la valeur de la redevance est élevée). Elle a pour objectif de récompenser les pratiques vertueuses et de valoriser les efforts de connaissance et de maitrise des réseaux.

La redevance de prélèvement est maintenue. Dans le cas des usagers de CSMA, celle-ci est inclue dans le prix unitaire de l'eau.

Ces redevances sont perçues par les agences de l'eau et permettent de financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

2 Financement du service

Dépenses du service eau potable

Fonctionnement

3 892 678 €	Dépenses réelles de fonctionnement
2 100 795 €	dont achat d'eau
1 264 023 €	dont rémunération du délégataire

Investissement

1 074 814 €	dépenses réelles d'investissement
895 919 €	dont travaux
178 895 €	dont remboursement du capital de la dette

Recettes du service eau potable

Recettes

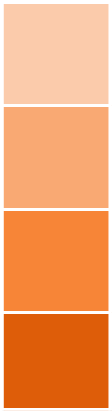

4 863 474 €	Total des recettes
4 809 360 €	dont ventes d'eau aux abonnés
25 883 €	dont Ventes en gros aux collectivités voisines
28 231 €	dont Autres recettes

Les ventes d'eau aux abonnés représentent 99 % des recettes.

Les achats d'eau aux collectivités voisines représentent 54 % des dépenses de fonctionnement ; et la rémunération de l'exploitant (Saur) représente 32 % de ces dépenses.

Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 236 300.65 €

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si aucun autre emprunt n'est contracté. Il permet de savoir si la collectivité à une dette « vieille » ou « jeune ».

La durée d'extinction de la dette est à 12,5 années.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'année théorique si la collectivité consacre la totalité de son épargne annuelle à rembourser la dette. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de **1 541 295 €**. Il représente **58.6 € par abonné** (contre 76.27 € par abonnés en 2023).

L'épargne brute annuelle de 2024 est de **970 798 €**

Le remboursement en capital de l'année est de **178 895 €**, soit une capacité de désendettement de **1.59 années.**

Recouvrement et Taux d'impayés

Les abonnés disposent d'un délai de paiement de leurs factures, à la réception de celles-ci, pour s'en acquitter auprès de l'exploitant du service d'eau. Ce dernier reverse ensuite à la collectivité l'intégralité des recettes d'abonnement et de consommation d'eau potable dans les conditions prévues au contrat de délégation de service publique.

Les contrats de délégation fixent un taux d'impayés à respecter : en cas de non-paiement des factures, l'exploitant s'engage à lancer des démarches de recouvrement, dans un délai maximum de 6 mois après l'établissement de celles-ci.

	Grand Lieu	***Vignoble***
Montant global TTC facturé, hors travaux, au titre de l'année 2023	1 130 999 €	3 632 000 €
Montant des factures impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	1 980.11 €	11 137.74 €
Taux d'impayés	0.18 %	0.31 %

Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité

En 2024, aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité, et il n'y a pas eu d'abandons de créances de la part de la collectivité.

3 Travaux réalisés en 2024

80 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux d'extension et renouvellement du réseau. Les principales opérations concernant le patrimoine réseau sont présentées ci-dessous. Ces travaux sont intégralement autofinancés par le service eau potable.

Commune	Lieux	Type de travaux	Linéaire
Vieillevigne	La Gorsonnière	Extension	25 m
Monnières	Extension pour lotissement la Huperie	Extension	40 m
Monnières	La bournaire	Extension	30 m
Maisdon-sur-Sèvre	La Haie trois sous	Extension	49 m
Maisdon-sur-Sèvre	Moulin des Landes	Extension	75 m
La Planche	La Forêt	Extension	55 m
La Planche	La Gétière	Extension	70 m
Gétigné	Rue du Pont	Extension	23 m
Saint-Hilaire-de-Clisson	Le Mortier Roux	Extension	164 m
Gorges	La Gaubertière	Extension	80 m
Gorges	Les Hauts Mortiers	Extension	30 m
Clisson	Les ajoncs (M. BOUANCHAUD et M. CAILLER)	Extension	155 m
Monnières	Aménagement centre bourg	Renouvellement	30 m
Aigrefeuille	Rue des Coteaux	Renouvellement	205 m
Saint-Hilaire-de-Clisson	La Pralaire, La priauré, La Boulaire, Beaulieu	Renouvellement	3 160 m
Clisson	Rue des Rouleaux	Renouvellement	207 m
TOTAL			4 398 m

En amont des travaux, des études préalables à ceux-ci ont aussi été menées en 2024, notamment pour le diagnostic de 4 des 5 réservoirs présents sur Clisson Sèvre et Maine Agglo, afin d'étudier l'état des ouvrages (équipements et génie-civil), et de programmer leur réhabilitation au cours des années à venir.

CHAPITRE 3 : QUALITE DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 Qualité de l'eau

Qualité de l'eau distribuée

Afin de garantir la qualité de l'eau consommée par les abonnés, des prélèvements et des analyses sont effectués toute l'année à divers points du réseau sur l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo par l'exploitant du système de distribution.

En complément, l'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise une surveillance de l'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique sur les paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

Taux de conformité des analyses ARS

100 % des analyses réalisées par l'ARS sont conformes en 2024.

En 2024, l'ARS a réalisé 220 prélèvements et l'exploitant 166 prélèvements ; plusieurs paramètres tels que le chlore, la turbidité, les bactéries etc. sont analysés pour chaque prélèvement.

	2022	2023	2024
Taux de conformité bactériologique	100%	100%	100%
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%

La qualité de la ressource en eau et de l'eau produite est de la responsabilité des producteurs d'eau auxquels Clisson Sèvre et Maine Agglo achète l'eau. La collectivité est responsable de la qualité de l'eau livrée aux usagers.

Clisson Sèvre et Maine Agglo suit de près le programme d'analyses prévu chaque année par l'exploitant et ses résultats afin de s'assurer de la bonne qualité de l'eau en tout point du réseau.

2 Performance du réseau

Le calcul de plusieurs indicateurs de performance hydraulique du réseau permet de mettre en évidence les pertes en eau sur le réseau de distribution. Ces indicateurs comparent les volumes consommés par les usagers à ceux introduits dans le réseau de distribution. Ces indicateurs sont définis par l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), où est intégré l'ensemble des données au niveau national.

Rendement (%)

Le rendement du réseau de distribution, permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les usagers ou vendue à une collectivité voisine.

L'indice Linéaire de Perte (m^3/km/j)

L'ILP permet de connaître, par km de réseau et par jour la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sont soustraits du calcul les volumes de service et les volumes estimés consommés sans comptage (prises d'eau illicites par exemple). Cet indicateur est à rapporter au calcul de l'Indice Linéaire de consommation.

L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m^3/km/j)

L'ILVNC permet de connaître, par km de réseau et par jour, la part de volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Evolution du rendement du réseau

On observe globalement sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo une augmentation générale du rendement, mais une baisse sur les 4 communes du secteur Grand Lieu.

	2023	***2024***
GrandLieu	86.3%	85.6%
Vignoble	90.8%	93.4%
Territoire CSMA	88.3%	91 %

A noter que l'entreprise Elis, basée sur Clisson, est un gros consommateur d'eau potable à l'échelle de la ville (57 374 m3 en 2023 et 61 816 m^3 en 2024), impactant mathématiquement à la hausse le résultat du rendement du réseau sur cette commune.

Évolution des indicateurs à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo

	2022	2023	2024
Rendement (IDM) – %	89,70%	88,30%	91 %
ILP – m^3/km/j	0,95	1,18	0,89
ILVNC – m^3/km/j	0,99	1,12	0,95
Nombre de fuites / casses sur conduites	NC	47	42

La législation en vigueur définit un rendement minimum de distribution (85% ou 65%+ 1/5^e ILC-Indice Linéaire de Consommation) et impose la mise en place d'un plan d'actions en cas de rendement inférieur à 85%.

Par ailleurs, selon les contrats de délégation de service public, différents objectifs sont définis avec l'exploitant, notamment sur l'ILVNC, afin d'améliorer les performances hydrauliques du réseau, par le biais de campagnes de recherches de fuites et par la mise en place d'un plan de renouvellement des canalisations.

L'indice Linéaire de Consommation (m^3/km/j)

L'ILC indique le ratio du volume consommé par jour par km de réseau. Ce ratio est utilisé pour évaluer la densité de consommation du réseau.

	2022	2023	2024
Vignoble	10.7	12.27	12.14
Grand Lieu	7.69	6.76	7.16
Ensemble territoire CSMA	8.70	8.89	8.92

L'ILC permet de classer le réseau en rural, urbain, ou intermédiaire, selon les seuils suivants :

- ILC inférieur à 10 m^3/j/km : réseau rural
- ILC Entre 10 et 30 m^3/j/km : réseau intermédiaire
- ILC supérieur à 30 m^3/j/km : réseau urbain

Le réseau de Clisson Sèvre et Maine Agglo est donc globalement considéré comme rural avec des spécificités selon les secteurs notamment pour Clisson et Vignoble qui rentrent dans la catégorie intermédiaire.

Selon le caractère rural, urbain ou intermédiaire du secteur, qui peut être défini par le calcul de l'ILC, l'ILP est considéré comme plus ou moins bon, comme le présente le tableau ci-dessous :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	**ILC ≤ 10**	**10< ILC ≤ 30**	**30 < ILC**
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvaise	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Pour un réseau rural, l'ILP peut être caractérisé de « bon » sur l'ensemble des secteurs de l'agglomération, traduisant ainsi des pertes en eau bien maîtrisées.

3 Connaissance et gestion du réseau

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

D'une valeur de 80 /120, cet indicateur traduit :

- Une bonne connaissance du réseau à travers le SIG (système d'information géographique), gérant le plan des réseaux, l'inventaire des canalisations (âge, diamètre, matériau…) ainsi que les éléments du réseaux (vannes, etc.)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable

Des améliorations sont à poursuivre concernant :

- Un renforcement des connaissances et cohérences sur les informations sur le réseau
- Le géoréférencement des branchements
- La localisation et la mise à jour des servitudes (passage du réseau public en terrain privé).

Renouvellement du réseau

Chaque année, Clisson Sèvre et Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

En 2024, sur 782 km de réseau, 3741 mètres ont été renouvelés, essentiellement à St-Hilaire-de-Clisson sur les villages de La Palaire, Le Priauté et La Boulaire.

Montant engagé pour le renouvellement des réseaux en 2024

1 018 094 € TTC

L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer la politique de maintien de ce patrimoine. En 2024, le taux de renouvellement sur 5 ans est de 0.5 %, contre 0.11% en 2023.

Dans ce taux sont incluses les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le tableau ci-dessous liste les travaux effectués en renouvellement de réseau depuis 2020 :

Année	*Commune*	*Rue*	*Linéaire (m)*
2020	Clisson	Rue de la marche, impasse de la commanderie	Travaux dans le cadre du contrat de DSP
2020	Boussay	Renouvellement de la conduite an Amiante Ciment entre la Méchinaudière et la Minoterie	Travaux dans le cadre du contrat de DSP
2022	Clisson	Rue Tire-Jarret	80 m
2022	Maisdon-sur-Sèvre	Giratoire des 4 routes	125 m
2022-2023	Clisson	Fief des pommiers – Tranche 1	400 m
2023	Clisson	Fief des pommiers – Tranche 2 & rue des pampres	190 m
2023	Gorges	Route de Clisson - renouvellement amiante ciment	100 m
2024	Clisson	Rue des rouleaux	207 m
2024	St-Hilaire-de-Clisson	La Palaire, La Priauté et La Boulaire	3160 m
2024	Monnières	Aménagement du centre bourg	30 m
2024	Aigrefeuille	rue des coteaux	205 m
2024	Vieillevigne	Rue du Trianon (Travaux dans le cadre du contrat de DSP)	139 m

4 Qualité du service aux usagers

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans **un délai de 1 jour** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

En 2024, **98.5 % des demandes** d'ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Interruptions de service non programmées

Les interruptions non programmées concernent les coupures d'eau suite à un incident sur le réseau, sans que les abonnés concernés aient été informés à l'avance. Il s'agit le plus souvent d'une fuite ou d'une casse sur le réseau.

	2023	*2024*
Nombre d'interruptions	47	69
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées pour 1000 abonnées	1.81°/00	2.62°/00

Réclamations

L'objectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de satisfaire au mieux les besoins des usagers. Aussi avec l'aide du délégataire SAUR qui s'occupe de la gestion clientèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo suit le nombre de réclamations entrantes et les motifs associés.

	2023	*2024*
Facturation et encaissement	26	40
Qualité de l'eau	1	4
Qualité du service	13	35

En 2024, **79 réclamations** ont été reçues dont **21 écrites** (mail ou courrier). Ces réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeur, goût, couleur), la qualité du service (pression, fuite avant compteur, travaux…), la facturation (volume facturé, paiement…).

5 Récapitulatif des indicateurs règlementaires

Clisson Sèvre et Maine Agglo s'efforce d'améliorer d'année en année la fiabilité des données retranscrites par le délégataire. Le tableau ci-dessous synthétise les principaux indicateurs transmis à l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement national.

		2023	2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	58 299	58 565
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2.11 €	2.39 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements	1 j	1 j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98.99 %	98.47 %
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88.3 %	91 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1.12	0.95
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1.18	0.89
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.11 %	0.5%
P110.3	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	8.89	8.92
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1.81 °/00	2.62 °/00
P155.1	Taux de réclamations (nb / 1000 abonnés)	0.54 °/00	1.25 °/00
Indicateurs sur le financement du service			
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	13.5	12.5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.6 %	0.28%

ANNEXES : DONNÉES PAR COMMUNE

Nombre d'abonnés par commune

La répartition du nombre d'abonnés 2024 entre les communes est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Aigrefeuille-sur-Maine	1 603	1 663	1 718	1 753	1 772	1,1%
La Planche	1 067	1 088	1 157	1 180	1 194	1,2%
Remouillé	768	804	837	859	873	1,6%
Vieillevigne	1 612	1 638	1 713	1 776	1 820	2,5%
Château-Thébaud	1 278	1 285	1 324	1 337	1 349	0,9%
Haute-Goulaine	2 535	2 552	2 663	2 810	2 823	0,5%
La Haye Fouassière	1 986	2 011	2 073	2 139	2 173	1,6%
Saint Fiacre sur Maine	545	550	564	579	583	0,7%
Monnières	960	970	1 011	1 049	1 064	1,4%
Maisdon	1 254	1 271	1 311	1 333	1 343	0,8%
Saint Hilaire de Clisson	915	923	996	1 035	1 055	1,9%
Saint Lumine de Clisson	848	861	910	929	937	0,9%
Gétigné	1 637	1 652	1 789	1 852	1 871	1,0%
Gorges	1 923	1 956	2 057	2 138	2 150	0,6%
Clisson	3 805	3 851	3 981	4 015	4 057	1,0%
Boussay	1 179	1 191	1 229	1 242	1 260	1,4%
Total	**23 915**	**24 266**	**25 333**	**26 026**	**26 234**	**1,1%**

Consommation comptabilisée par commune sur la période de relève

Commune	2022	2023	2024
Aigrefeuille-sur-Maine	168 851	161 622	171 889
La Planche	102 023	100 700	98 312
Remouillé	127 275	127 051	123 147
Vieillevigne	179 346	169 786	187 785
Château-Thébaud	136 303	125 245	105 260
Haute-Goulaine	309 145	241 394	271 090
La Haye-Fouassière	296 022	265 578	268 231
Saint-Fiacre-sur-Maine	48 958	45 324	43 837
Monnières	87 943	83 042	74 471
Maisdon-sur-Sèvre	118 895	94 291	109 427
Saint-Hilaire-de-Clisson	90 672	121 566	105 475
Saint-Lumine-de-Clisson	71 067	68 492	74 030
Gétigné	186 457	178 274	171 171
Gorges	200 382	178 715	174 498
Clisson	444 164	422 965	409 790
Boussay	117 443	116 344	113 803
Total	**2 684 946**	**2 500 389**	**2 502 216**

Consommation comptabilisée par commune ramenée sur 365 jours

Commune	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Aigrefeuille-sur-Maine	167 021	161 208	172 361	6.9%
La Planche	100 917	100 425	98 582	-1,8%
Remouillé	125 895	126 704	123 485	-2,5%
Vieillevigne	177 402	169 322	188 301	11,2%
Château-Thébaud	130 830	124 903	104 973	-16,0%
Haute-Goulaine	292 326	240 734	270 349	12,3%
La Haye-Fouassière	279 917	264 852	267 498	1,0%
Saint-Fiacre-sur-Maine	46 294	45 200	43 717	-3,3%
Monnières	83 159	82 815	74 268	-10,3%
Maisdon-sur-Sèvre	112 427	94 033	109 128	16,1%
Saint-Hilaire-de-Clisson	85 739	121 234	105 187	-13,2%
Saint-Lumine-de-Clisson	67 201	68 305	73 828	8,1%
Gétigné	176 313	177 787	170 703	-4,0%
Gorges	189 480	178 227	174 021	-2,4%
Clisson	439 349	421 809	404 252	-4,2%
Boussay	116 170	112 641	114 115	1,3%
Total	**2 590 440**	**2 480 199**	**2 514 823**	**1.4%**

Linéaire de réseaux par commune

	2021	2022	2023	2024
Aigrefeuille -sur-Maine	49 040	49 237	48 582	48 732
La Planche	49 220	49 417	48 667	48 435
Remouillé	38 929	39 085	38 928	39 249
Vieillevigne	91 261	91 627	91 841	92 749
Château-Thébaud	49 630	50 486	46 078	46 249
Haute-Goulaine	70 573	70 763	71 589	71 762
La Haye-Fouassière	45 906	46 030	46 333	47 247
Saint-Fiacre-sur-Maine	18 024	18 073	18 036	18 185
Monnières	28 356	28 432	28 389	28 640
Maisdon	38 620	38 724	38 652	38 797
Saint-Hilaire-de-Clisson	39 539	39 646	39 590	39 715
Saint-Lumine-de-Clisson	34 615	34 708	34 697	34 747
Gétigné	61 911	62 078	62 111	62 614
Gorges	53 800	54 112	54 684	54 243
Clisson	58 403	58 529	59 083	59 294
Boussay	51 051	51 151	51 270	51 990
Total	778 878	782 098	778 530	782 648

Les légères évolutions du linéaire d'une année sur l'autre sont liées aux incertitudes d'extraction des données à partir de la base cartographique qui peut varier d'une année sur l'autre. La baisse plus importante du linéaire de Château-Thébaud entre 2022 et 2023 est liée à une réattribution sur le SIG d'une conduite (Feeder) dans le périmètre Atlantic'Eau Transport, mal renseigné en 2022.

Consommateurs d'eau en 2024, supérieurs à 6000 m3

Commune	Gros consommateurs > 6000 m3	Volume consommé 2022 (m3)	Volume consommé 2023 (m3)	Volume consommé 2024 (m3)	Variation 2023-2024 (%)
La Haye-Fouassière	Lu France	99 774	87 687	64 053	-27 %
Gétigné	SAS Papcart	9 743	6 235	-	
Gétigné	Smurfit Kappa	16 008	13 282	10 543	-21 %
Gétigné	SOFOP - Scté Française d'Outils Pro	-	8 135	-	-
Gorges	SAS Aubron-Méchineau	4 483	6 564	-	-
Vieillevigne	Couvoir de la Seigneurtière	-	6 772	9 687	+43 %
Remouillé	SAS de nous à vous	19 127	16 440	13 802	-16 %
Remouillé	Cototerra	10 191	14 614	11 829	- 19 %
Remouillé	Les coteaux nantais	6 132	-	-	-
Remouillé	EARL Les œufs du Boulay	-	7 973	8 655	+ 9%
Vieillevigne	EARL Goulet	6 052	-	20 219	-
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC La Margerie Fortin	3 240	12 251	6 614	- 46 %
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC Le pont des Noues	2 436	11 519	-	
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC Poiron	3 042	8 401	-	
Haute-Goulaine	Earl Le Landais	-	391	6 056	1449%
Haute-Goulaine	EARL Elevage de la Goulaine	8 115	7 044	8 893	+ 26%
Haute-Goulaine	SCEA des Cleons	28 495	-	-	-
Clisson & Aigrefeuille-sur-Maine	Clisson Sevre et Maine agglo piscines	23 386	32 892	33 920	+ 3 %
Clisson	Hellfest Production	16 351	12 176	8 503	-30 %
Clisson	Les Lavandières Elis	55 609	57 374	61 816	+ 8 %
Boussay	STE Minoterie Girardeau	7 848	8 438	8 049	- 5 %
TOTAL		320 032	318 188	272 639	-0.70%

Note : case vide= conso inférieure à 6000m3

Évolution des indicateurs de performance du réseau par secteur

		2021	2022	2023	2024
Rendement %	Secteur Grand Lieu	85.3 %	86.5 %	86.4 %	85.6 %
	Secteur Vignoble, hors Clisson-Boussay	89.5 %	90.4 %	90.3 %	93.85 %
	Clisson	94.7 %	98.3 %*	90.3 %	94.4 %
	Boussay	84.4 %	89.2 %	93.8 %	90.9 %
ILP	Secteur Grand Lieu	1.32	1.32	1.07	1.20
	Secteur Vignoble, hors Clisson-Boussay	1.36	1.21.	1.28	0.78
	Clisson	1.00	0.5	1.27	1.88
	Boussay	0.85		0.68	0.38

**La valeur du secteur Clisson en 2022 est à prendre avec recul, les données n'étant pas fiabilisées sur cette année d'exploitation.*

Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable exigé à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points	Note CSMA
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	99.5 % - 5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	99.5 % - 15 points
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120 points	80 points

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.